FICHE D'INFORMATION DU CCDS

PERSONNES HANDICAPÉES

No. 5
2002

Dans ce cinquième numéro des **fiches d'information du CCDS concernant les personnes handicapées,** nous continuons d'examiner les salaires et les statistiques sur le marché du travail en ce qui a trait aux personnes handicapées, en utilisant l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada (EDTR). En poursuivant sur l' information fournie dans la Fiche Nº 4, nous allons au-delà des questions portant sur les caractéristiques de participation à la main d'oeuvre – Les personnes handicapées trouvent-elles autant d'emploi? – pour centrer notre attention sur les salaires et la sécurité économique dérivant de l'emploi – Les personnes handicapées trouvent-elles de bons emplois qui leur assurent une sécurité économique?. Nous examinons également la mobilité professionnelle des travailleurs, handicapés ou non handicapés, dans des catégories professionnelles générales, ainsi que les changements dans les taux de travail à temps partiel involontaire.

Mobilité des salaires

Dans la Fiche Nº 4, nous fournissions des données transversales de l'EDTR qui illustraient les taux de salaires plus bas des personnes handicapées. Dans ce numéro, au lieu de nous pencher sur les taux de salaires sur une seule année, et en utilisant cette fois des données longitudinales de l'EDTR, nous examinons la mobilité des taux relatifs de salaires du début de la période allant de 1993 jusqu'à 1998. En utilisant les taux de salaire horaire composé de tous les salariés[1], nous avons divisé l'ensemble des travailleurs en trois groupes égaux selon leurs taux de salaire horaire composé en 1993 et en 1998. Ce qui nous a donné :

- le tiers du haut des salariés
- le tiers du milieu des salariés
- le tiers du bas des salariés.

Puis nous avons examiné la situation des travailleurs en 1993 et 1998 dans ces trois groupes, selon leurs caractéristiques d'état d'handicapé. Est-ce que les travailleurs avec certaines caractéristiques propres à leur handicap avaient tendance à rester dans le même groupe de salariés dans ces deux années, ou bien changeaient-ils de groupe? Y-a-t-il des indications de mobilité des salaires? Les travailleurs avec certaines caractéristiques propres à leur handicap étaient-ils plus susceptibles que d'autres à rester coincés dans le tiers du bas de tous les salariés ou avaient-ils plus tendance à baisser sur l'échelle des salaires?

---

[1] Voir la note explicative de la Fiche d'information Nº 4 sur les taux de salaire horaire composé et la façon dont ils sont calculés.

Les résultats de cette analyse sont résumés au Tableau 1. Les travailleurs avec le profil de salaire le plus enviable étaient ceux qui commençaient la période de six ans dans le tiers du haut des salariés en 1993 et finissaient encore dans ce tiers du haut en 1998. Comme on l'avait déjà vu dans les données de la Fiche d'information Nº 4, il n'est pas étonnant que les travailleurs non handicapés du tout pendant ces années avaient le plus tendance à avoir ce profil de salaire.

Dans ce groupe sans handicap, 25,5% restaient de façon stable dans le tiers du haut de tous les salariés. Les travailleurs qui étaient handicapés tout au long de la période étaient ceux les moins susceptibles de demeurer stables dans le tiers du haut, ne comprenant que 16,3% dans cette catégorie.

Les personnes qui passaient par des cycles de sortie et retour à l'état d'handicapé et celles qui étaient handicapées pendant l'ensemble des six années, étaient les plus susceptibles de rester coincées dans le tiers du bas des salariés : 29,5% de celles qui passaient par des cycles dans leur état d'handicapé et 27,3% de celles handicapées tout au long de la période restaient de façon stable dans le tiers du bas des salariés, tant en 1993 qu'en 1998. Les travailleurs non

Tableau 1 Mobilité des salaires, 1993 à 1998, selon les caractéristiques du handicap

Position sur l'échelle des salaires	Pas handicapés du tout	Sont sortis de l'état d'handicapé	Sont devenus handicapés	Cycles de sortie et retour à l'état d'handicapé	Handicapés tout au long
Tiers du haut, stable	25,5%	23,9%	20,2%	20,4%	16,3%
Tiers du milieu, stable	19,4%	25,7%	16,2%	21,0%	19,6%
Tiers du bas, stable	23,4%	23,4%	24,2%	29,5%	27,3%
Montée sur l'échelle des salaires	16,1%	**	14,2%	12,9%	17,2%
Baisse sur l'échelle des salaires	15,6%	17,6%	25,3%	16,2%	19,6%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,1%	100,0%	100,0%

Notes : comprend les personnes avec un emploi en 1993 et en 1998, à l'exclusion des étudiants à temps plein.
La mobilité des salaires telle que représentée ici est basée sur les salaires des travailleurs (en utilisant des taux de salaires horaires composés) par rapport à ceux des autres salariés.
Tiers du haut, stable : l'individu était dans le tiers supérieur de l'échelle des salaires pour tous les salariés, tant en 1993 qu'en 1998.
Tiers du milieu, stable : l'individu était dans le tiers du milieu de l'échelle des salaires pour tous les salariés, tant en 1993 qu'en 1998.
Tiers du bas, stable : l'individu était dans le tiers inférieur de l'échelle des salaires pour tous les salariés, tant en 1993 qu'en 1998.
Montée sur l'échelle des salaires : le salaire de l'individu était monté du tiers inférieur ou du tiers du milieu de l'échelle des salaires pour tous les salariés en 1993, au tiers du milieu ou au tiers supérieur en 1998.
Baisse sur l'échelle des salaires : le salaire de l'individu avait baissé du tiers supérieur ou du tiers du milieu de l'échelle des salaires pour tous les salariés en 1993, au tiers du milieu ou au tiers inférieur en 1998.
** Estimation peu fiable due à la petite taille de l'échantillon.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada.

Les Fiches d'information du CCDS concernant les personnes handicapées sont publiées par le Conseil canadien de développement social (CCDS) grâce au soutien financier de Développement des ressources humaines Canada.

Afin d'être ajouté ou enlevé de la liste d'envoi pour cette série de *Fiches d'information*, veuillez contacter :

Programme d'information/ personnes handicapées :
CCDS, 309, rue Cooper, 5e étage, Ottawa, ON K2P 0G5
Tél. : (613) 236-8977, poste 259; fax : (613) 236-2750,
Courriel : drip@ccsd.ca

La présente fiche d'information est aussi affichée sur le site Web du CCDS à www.ccsd.ca/drip en format PDF et html.

Tous droits réservés.
ISBN 0-88810-509-6
No de convention 40012390 de la Poste-publication

Le CCDS est une agence membre de Centraide.

handicapés pendant ces années et ceux qui sont sortis de l'état d'handicapé avaient le moins tendance à être coincés dans le groupe des plus bas salaires, avec seulement 23,4% des deux catégories restant de façon stable dans le tiers du bas des salariés, tant en 1993 qu'en 1998.

La baisse sur l'échelle des salaires par rapport aux autres salariés était plutôt vécue par les personnes qui étaient devenues handicapées dans le cours de ces six années (25,3%), et elle était le moins probable parmi les personnes pas handicapées du tout pendant cette période (15,6%). Il est intéressant de noter que les personnes qui étaient devenues handicapées pendant cette période de six années avaient même encore plus tendance à subir une baisse sur l'échelle des salaires que celles qui avaient été handicapées tout au long de la période (19,6%) et que celles avec un handicap cyclique (16,2%). En fait, les travailleurs avec un handicap cyclique n'avaient pas plus subi de baisse sur l'échelle des salaires que ceux sans aucun handicap. Cependant, il faut reconnaître que ceux qui avaient un handicap cyclique étaient aussi ceux qui avaient le plus tendance à rester coincés dans la catégorie du tiers du bas de tous les salariés. En réalité, leur salaire était déjà si bas au début de la période à l'étude, qu'il ne risquaient pas de tomber beaucoup plus bas.

Prenons un peu de recul. Dans une des fiches d'information précédentes (Nº 2, Tableau 1), nous examinions les caractéristiques de l'état d'handicapé pendant cette période de six ans en ce qui a trait à la perte d'emploi. Avec ces données, seulement les personnes qui avaient un emploi au début de la période étaient inclues dans l'analyse, et comme nous l'avons vu, celles qui n'étaient pas handicapées du tout étaient celles qui avaient le plus tendance à éviter toute perte d'emploi. Les travailleurs avec des cycles de handicap et ceux qui étaient handicapés tout au long de la période étaient les plus susceptibles de perdre leur emploi au cours de la période à l'étude.

Toutefois, les données présentées ici examinent les taux de salaire relatifs de ceux qui ont commencé et fini la période avec un emploi. Si les pertes d'emploi subies par les personnes avec un handicap cyclique ou constant étaient plus probables parmi les personnes avec un faible salaire, nous pourrions donc nous attendre à ce que les travailleurs qui restaient avec un emploi à la fin de la période de six ans avaient plus tendance à avoir un emploi moins précaire, avec un taux de salaire légèrement plus élevé. Ce qui veut dire que les différences présentées ici au Tableau 1 ne racontent qu'une partie de l'histoire . Elles manquent de capturer le fait qu'une plus grande proportion de personnes vivant avec un handicap n'avaient pas de salaires du tout à la fin de la période à l'étude[2]. Il semble très probable que ces personnes aient perdu leur emploi à un moment donné au cours de cette période, et qu'elles n'avaient pas retrouvé d'emploi rémunéré en 1998.

Qui a réussi à éviter d'être dans la pauvreté entre 1993 et 1998?

Alors qu'apparemment les personnes handicapées sur cette période de six ans étaient moins susceptibles que les personnes non handicapées d'avoir un profil de salaire enviable quand elles avaient un emploi, quelle était leur situation en général en ce qui a trait à leur sécurité économique? Au Graphique 1, nous centrons l'attention sur

[2] On recommande aux lecteurs qui désirent davantage d'information sur les tendances du marché du travail, de consulter *Falling Behind: The State of Working in Canada, 2000*, par Andrew Jackson et David Robinson, publié par le Centre canadien de politiques alternatives.

une mesure de la pauvreté couramment utilisée : les Seuils de faible revenu, ou SFR[3].

Dans le Graphique 1, nous étudions les personnes en âge de travailler (de 16 à 64 ans) pendant toute la période des six ans et qui n'étaient pas étudiants à temps plein. La proportion des personnes qui sont restées au-dessus du SFR (ou qui ne sont pas tombées dans la pauvreté) dans chacune des six années de 1993 à 1998 est présentée selon les caractéristiques du handicap. Comme le graphique le montre, ceux qui n'étaient pas handicapés pendant aucune de ces années ont eu évidemment la plus grande sécurité économique : 81,5% d'entre eux sont restés au-dessus du SFR pendant les six années. Ceux qui étaient handicapés pendant toutes les six années étaient les moins susceptibles d'échapper à la pauvreté : seulement 44,7% de ce groupe vivaient au-dessus du SFR pendant cette période.

Profils de la sécurité économique et des bons salaires : un coup d'oeil expérimental

Il est important de se rappeler que le SFR est une mesure basée sur la famille, donc nous examinons la sécurité économique des familles au sein desquelles vivent ces individus. Pour les personnes handicapées, le fait d'avoir un faible salaire ou de manquer d'emploi rémunéré peut gravement affecter le revenu familial. Dans d'autres cas, cependant, le manque d'emploi rémunéré ou le faible salaire d'une personne handicapée peut être compensé par le revenu d'un autre membre de la famille. L'une des raisons de

Graphique 1

Pourcentage au-dessus du SFR pendant les 6 ans, 1993 à 1998, selon les caractéristiques du handicap

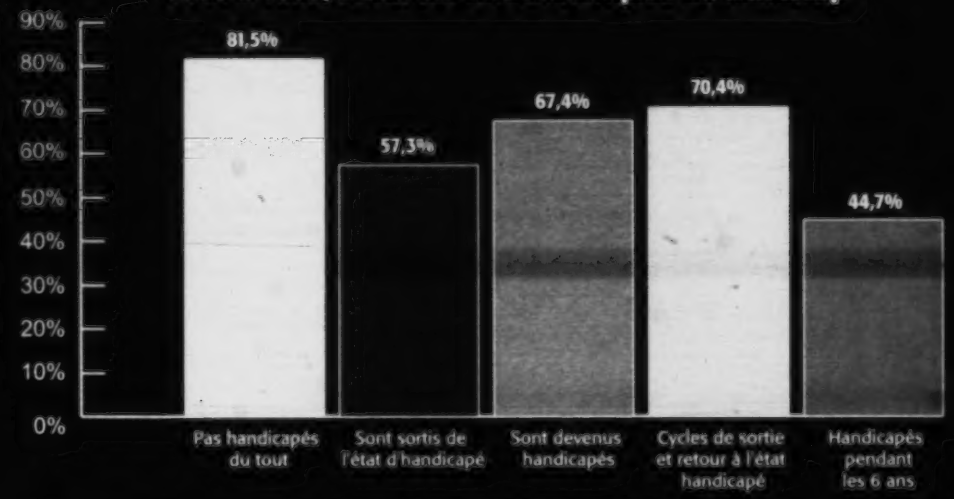

Notes: comprend les personnes de 16 à 24 ans pendant la période de 6 ans de l'enquête, qui n'étaient pas étudiants à temps plein.
SFR: Seuil de faible revenu, de Statistique Canada.
Source: Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada.

[3] Les SFR sont les Seuils de faible revenu de Statistique Canada. Bien que les SFR soient largement utilisés comme un indicateur de pauvreté, ils ne sont pas définis en tant que tel par Statistique Canada. Les Seuils de faible revenu sont basés sur le revenu familial et sont ajustés à la taille de la famille et la taille de la région de résidence. Les SFR peuvent être définis par rapport au revenu familial «avant impôts» ou «après impôts», où ont été pris en compte les ajustements fournis par le régime fiscal. Les personnes avec un revenu familial inférieur aux SFR sont définies comme «dans des circonstances difficiles». Les données présentées ici utilisent le revenu familial après impôts.

porter l'attention sur la mobilité des salaires est de tenir compte de la capacité des individus d'améliorer leur sécurité économique en général. Autrement dit, un profil de bon salaire est encore plus important s'il permet de rester hors de la pauvreté.

Afin de combiner notre examen à la fois des profils de salaires et de la sécurité économique en général, nous avons créé une variable expérimentale que nous avons appelée «réussite économique». Cette variable tente de mesurer un profil de salaire enviable en même temps que la sécurité économique d'ensemble.

On considérait que les personnes avaient atteint une réussite économique si leur profil de salaire se trouvait dans le tiers du haut ou le tiers du milieu de l'échelle des salaires à la fois en 1993 et en 1998 – c'est-à-d. stable – ou bien si elles avaient connu une mobilité salariale vers le haut entre 1993 et 1998. Il fallait aussi qu'elles demeurent au-dessus du SFR pendant toute la durée des six ans de la période. Autrement dit, elles devaient avoir un profil de salaire assez bon et avoir échappé à la pauvreté tout au long de la période à l'étude afin de considérer qu'elles connaissaient une réussite économique.

Le Graphique 2 présente cette nouvelle variable expérimentale de la réussite économique, selon les caractéristiques duhandicap. Ne faisaient partie de ce graphique que les individus qui étaient en âge de travailler pendant toute la période en question, qui avaient un emploi en 1993 et en 1998, et qui n'étaient pas étudiants à temps plein. En effet, c'était la population la plus susceptible d'être en mesure de dériver sa sécurité économique au moyen du marché du travail.

Étant donné les données déjà présentées, il n'est pas étonnant que les personnes non handicapées dans aucune des années de la

Graphique 2 **Réussite économique,* selon les caractéristiques du handicap, 1993 à 1998**

Notes : comprend les personnes avec un emploi en 1993 et en 1998, à l'exclusion des étudiants à temps plein.
* La réussite économique est définie ainsi : le revenu familial de la personne n'est jamais tombé au-dessous du SFR de 1993-1998, et son taux de salaire horaire composé se situait dans le tiers supérieur tant en 1993 qu'en 1998, ou encore la personne est montée sur l'échelle des salaires entre 1993 et 1998.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada.

période à l'étude avaient le plus tendance à avoir atteint une réussite économique (35,1%). Mais même cette proportion semble faible, par rapport au résultat précédent selon lequel 81,5% des personnes non handicapées étaient restées au-dessus du SFR pendant cette période. Apparemment le critère supplémentaire pour cette variable – celui d'avoir un profil de salaire raisonnablement bon – fait vraiment une très grande différence.

En retournant au Tableau 1, nous remarquons que 61% des personnes non handicapées avaient un profil enviable de salaire tel que défini ici – c'est-à-d. que leurs salaires restaient stables dans le tiers du haut ou le tiers du milieu, ou qu'elles avaient connu une mobilité salariale vers le haut. Cependant, lorsque nous mettons ces deux conditions ensemble – la sécurité économique d'un emploi et un bon profil de salaire – beaucoup moins de gens atteignaient la réussite économique. Néanmoins, ceux qui n'étaient pas handicapés (35,1%) avaient environ cinq fois plus de chances que ceux qui étaient handicapés tout au long de la période (6,7%) d'avoir atteint une réussite économique telle que définie ici.

Mobilité professionnelle

Dans la dernière partie de cette fiche d'information, nous examinons les grandes catégories professionnelles et la mobilité dans ces catégories de 1993 à 1998, selon les caractéristiques du handicap. Le Tableau 2 illustre la mobilité entre deux très larges catégories professionnelles. En utilisant les catégories professionnelles de Pineo-Porter-McRoberts, on a divisé les travailleurs en deux groupes de base :

La catégorie des professionnels/ gestionnaires :

- professionnels et semi-professionnels
- administrateurs à tous niveaux

La catégorie des travailleurs non gestionnaires :

- travailleurs qualifiés, semi-qualifiés et non qualifiés sans aucune fonction de gestion

La grande majorité des personnes avec un emploi avaient constaté très peu de mobilité entre ces deux larges catégories professionnelles. De 1993 à 1998, ceux qui étaient handicapés pendant les six ans étaient les plus susceptibles de rester dans la catégorie des travailleurs non gestionnaires (63,2%). Ceux qui étaient sortis de l'état d'handicapé (45,7%) et ceux sans aucun handicap (47,2%) avaient le moins tendance à rester dans cette catégorie. Ils étaient aussi ceux qui avaient le plus de probabilité de rester dans la catégorie des professionnels/ gestionnaires : 41,1% pour ceux qui étaient sortis de l'état d'handicapé, et 42% pour ceux qui n'étaient pas handicapés. Les travailleurs les moins susceptibles de rester dans la catégorie des professionnels/ gestionnaires étaient ceux qui étaient devenus handicapés (30%), ceux qui étaient handicapés pendant les six ans (33,1%), et ceux avec des cycles de sortie et de retour à l'état d'handicapé (35,4%).

Parmi les travailleurs non gestionnaires en 1993, le passage dans la catégorie des professionnels/gestionnaires avait plus tendance à se faire chez les travailleurs non handicapés (7,2%) et le moins tendance chez ceux avec des handicaps cycliques (3,6%) et chez ceux qui étaient handicapés pendant l'ensemble des six ans (bien que dans ce dernier groupe, la taille de l'échantillon soit trop petite pour donner une estimation).

Bien que ces données ne parviennent pas à capturer les caractéristiques plus détaillées de la mobilité professionnelle, surtout dans la catégorie non gestionnaire, elles fournissent des indications que les personnes affectées par un handicap ont beaucoup moins tendance à être dans des postes d'autorité ou à profiter de l'autonomie typiquement liée aux occupations professionnelles.

Tableau 2 **Mobilité professionnelle, 1993 à 1998, selon les caractéristiques du handicap**

	Pas handicapés du tout	Sont sortis de l'état d'handicapé	Sont devenus handicapés	Cycles de sortie et retour à l'état d'handicapé	Handicapés pendant les 6 ans
Sont restés dans le groupe professionnel/gestionnaire	42,0%	41,1%	30,0%	35,4%	33,1%
Sont passés dans le groupe professionnel/gestionnaire	7,2%	6,4%	6,2%	3,6%	**
Sont restés dans le groupe non gestionnaire des travailleurs	47,2%	45,7%	60,3%	57,7%	63,2%
Sont passés dans le groupe non gestionnaire des travailleurs	3,6%	**	**	3,3%	**
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Notes : Les groupes selon l'occupation d'emploi sont basés sur le classement Pineo-Porter-McRoberts. Le groupe professionnel/gestionnaire comprend les professionnels, les semi-professionnels et tous les niveaux d'administrateurs; le groupe des travailleurs non gestionnaire comprend les travailleurs non qualifiés, semi-qualifiés et qualifiés qui n'ont aucune fonction administrative.
** Estimation peu fiable due à la petite taille de l'échantillon.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada.

Passons maintenant à quelque chose de tout à fait différent

Nous savons que certaines personnes handicapées cherchent un emploi à temps partiel en raison des limitations à la durée de leur journée de travail.

Pourtant, certaines personnes handicapées risquent de n'accepter un emploi à temps partiel que faute d'emploi à temps plein (ce sont des travailleurs à temps partiel «involontaires»). Les graphiques A et B présentent le pourcentage de travailleurs à temps partiel involontaires, handicapés ou non handicapés, selon la tranche d'âge.

On remarque certaines caractéristiques évidentes dans ces chiffres :

- En 1993, le taux de travail à temps partiel involontaire était plus élevé parmi les personnes non handicapées que parmi les personnes handicapées dans toutes les tranches d'âge pour lesquelles nous avons des données. À partir de 1995, cependant, cette tendance s'était inversée et le taux était plus élevé chez les personnes handicapées.
- En 1998, le taux de travail à temps partiel involontaire parmi les personnes de 16 à 34 ans demeurait légèrement plus élevé chez les personnes handicapées par rapport aux personnes non handicapées. Dans les groupes plus âgés cependant, la période de reprise économique marque le retour des personnes non handicapées avec un taux plus élevé de travail à temps partiel involontaire.
- Ces tendances suggèrent que lorsque l'économie se porte bien, les travailleurs handicapés et à temps partiel sont moins susceptibles d'être des «travailleurs à temps partiel involontaires» – c'est-à-dire qu'il y a plus de probabilité qu'ils travaillent à temps partiel pour d'autres raisons que le manque d'emplois à temps plein. Cependant, lorsque la situation économique se détériore, les travailleurs handicapés ont plus tendance que les travailleurs non handicapés à accepter un emploi à temps partiel parce qu'ils ne peuvent rien trouver d'autre.

Graphique A

Taux d'emploi à temps partiel involontaire* chez les personnes handicapées ou non handicapées, selon l'âge, 1993, 1995 et 1998

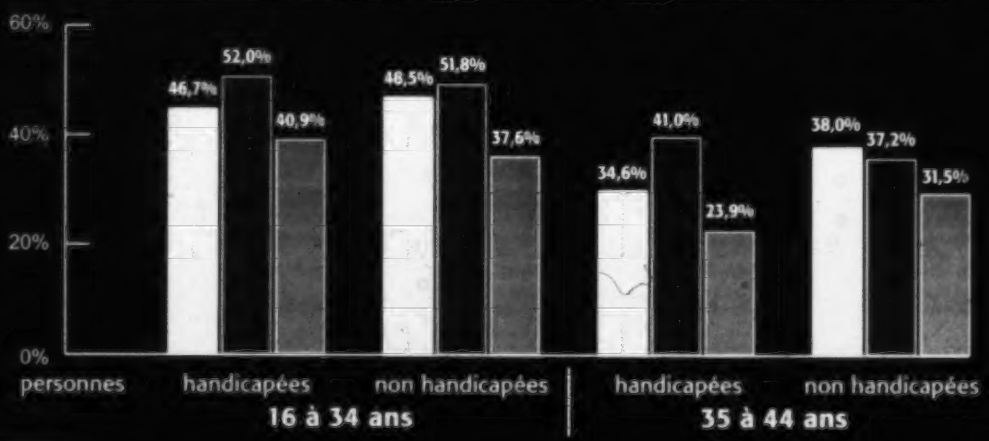

Graphique B

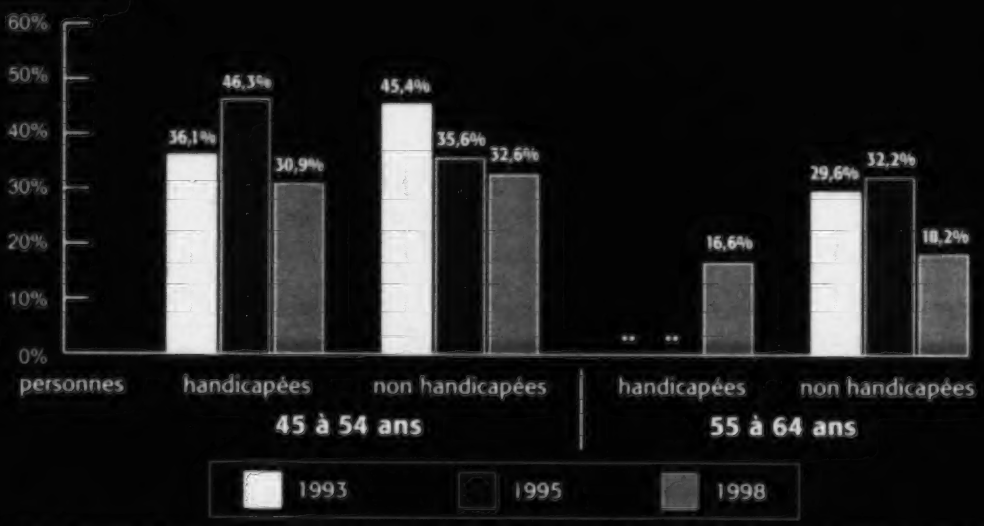

Note: Comprend les personnes de 16 à 64 ans travaillant moins de 30 heures par semaine, à l'exclusion des étudiants à temps plein.
* Pourcentage des travailleurs à temps partiel qui auraient préféré un emploi à temps plein mais n'en ont pas trouvé.
** Taille de l'échantillon trop petite pour obtenir un chiffre.
Source: Calculs du Conseil canadien de développement social d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada.

Dans notre prochaine ***Fiche d'information concernant les personnes handicapées***, nous porterons l'attention sur la technologie de l'information, et nous examinerons l'accès à, et l'utilisation de diverses formes de technologie. Dans une autre fiche d'information ultérieure, nous examinerons la technologie de l'information en milieu de travail.